

Envoyé en préfecture le 29/08/2024 Recu en préfecture le 29/08/2024 Publié le 2 9 AOUT 2024 ID: 059-215901398-20240827-DEC290824-AU

## **DECISION**

## de création de tarifs dans le cadre de la régie de recettes Scènes Mitoyennes Caudry

Le Maire,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ; Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2020 modifiée autorisant le Maire à créer des tarifs;

Vu la décision du 17 décembre 2021 instituant la régie de recettes Scènes Mitoyennes Caudry; Vu la convention de programmation et de billetterie communes « Scènes Mitoyennes » en date du 28 février 2022;

## **DECIDE**

ARTICLE PREMIER - Dans le cadre de la création de la régie de recettes auprès de la commune de Caudry, intitulée Régie Scènes Mitoyennes Caudry, il a été décidé d'encaisser les produits liés aux spectacles dans le cadre de la programmation culturelle « Scènes Mitoyennes » des communes de Caudry, de Cambrai, de Neuville Saint Rémy et d'Escaudoeuvres.

Les tarifs de ladite programmation sont les suivants pour la période du 30 août 2024 au 31 mai 2025 :

	Tarif Plein	Tarif Réduit	Tarif Etudiant
Spectacle Tête d'Affiche « HAUTE »	45€	39€	22€
Spectacle Tête d'Affiche	32€	22€	10€
Spectacle Découverte	24€	15€	8€
Spectacle en temps scolaire	8€	1	1

CARTE D'ABONNEMENT	19€
FRAIS D'ENVOI	1,50€
FRAIS DE RESERVATION INTERNET	0,50€

ARTICLE 2 - Le Maire et le comptable public assignataire de Caudry sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Caudryer AFFFE EXTRUTOR PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

2 9 AOUT 2024

Frédéric BRICOUT